



Beziers, mercredi 27 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04515

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**Sécheresse - Bief de Sainte Lucie****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (0.8 m)**

**- à partir du 27/07/2022 à 14:00**

o Canal de la Robine

entre les pk 18,433 (Ecluse de Mandirac) et pk 28,836 (Ecluse de Sainte Lucie)

Extrême vigilance (tous les usagers - Défini par usagers...)

- à partir du 27/07/2022 à 14:00

o Canal de la Robine

entre les pk 18,433 (Ecluse de Mandirac) et pk 28,836 (Ecluse de Sainte Lucie)

Commentaire :

En raison de l'étiage sévère du fleuve Aude des difficultés d'alimentation sont rencontrées à l'aval du canal de la Robine. En conséquence, le mouillage est limité à 0,80m et il est demandé aux usagers d'observer la plus grande vigilance en lien notamment avec la présence de plantes aquatiques qui n'ont pas pu être entièrement éliminées lors des dernières interventions.

Service(s) à contacter :

Service Territorial Midi, Pont Rouge - Avenue du Prado, 34500 BEZIERS

Tél : 04 67 11 81 30 - Fax : 04 67 76 30 64

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de Service

Signé

CHRISTOPHE BELTRAN